



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CEP/AC.11/2007/2
26 juin 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail préparatoire spécial composé
de hauts fonctionnaires «Un environnement pour l'Europe»

Quatrième réunion
Genève, 30 et 31 mai 2007

RAPPORT DE LA QUATRIÈME RÉUNION

Introduction

1. Le Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires créé en vue de la préparation de la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (la Conférence de Belgrade), qui doit avoir lieu du 10 au 12 octobre 2007 à Belgrade, a tenu sa quatrième réunion les 30 et 31 mai 2007 à Genève¹. Le présent rapport a été établi par le secrétariat en concertation avec le Président.

2. Ont participé à la réunion des représentants des pays suivants: Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Moldova, Monaco, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine. Des représentants de la Commission européenne étaient également présents.

3. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient également représentés: Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Programme des

¹ La réunion initialement prévue du 30 mai au 1^{er} juin (matin) 2007 s'est ouverte dans la matinée du 30 mai et a clôturé ses travaux dans l'après-midi du 31 mai 2007.

Nations Unies pour le développement (PNUD), Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé et Banque mondiale.

4. Ont aussi pris part à la réunion des représentants du secrétariat de la Charte de l'énergie, de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), du secrétariat de l'Équipe spéciale pour l'application du Programme d'action pour l'environnement (Équipe spéciale du PAE) dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère (SPDBP) et du Comité de préparation des projets (CPP).

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées: Groupe de travail de l'Europe centrale et orientale pour la valorisation de la diversité biologique, ECO-Forum européen, Bureau européen de l'environnement, Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC), NGO Network FORUM EfE07, Union mondiale pour la nature (IUCN) et Youth and Environment Europe.

6. Le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale, le Centre régional pour l'environnement du Caucase, le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale et le Centre régional pour l'environnement de la Fédération de Russie étaient également représentés.

7. La liste des participants peut être consultée à l'adresse suivante:
<http://www.unece.org/env/efe/wgso/Belgrade/WGSOMeetings.htm>.

8. La réunion était présidée par M. Miroslav Spasojevic (Serbie).

9. Comme suite aux décisions adoptées à la troisième réunion du Groupe de travail et aux recommandations formulées par son Comité exécutif à sa cinquième réunion, le secrétariat, en concertation avec le Président et avec le concours des partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe», avait établi ou révisé plusieurs documents destinés à appuyer les efforts que le Groupe de travail consacre aux préparatifs de la Conférence de Belgrade. L'ensemble de la documentation de la réunion peut être consulté sur le site Web de la CEE (<http://www.unece.org/env/efe/wgso/Belgrade/WGSOMeetings.htm>).

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

10. Le Président a ouvert la réunion et le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote ECE/CEP/AC.11/2007/1.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SIXIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»

11. Sur la demande de la troisième réunion du Groupe de travail² et de la quatrième réunion du Comité exécutif³, le secrétariat, en concertation avec le Président, avait préparé le projet d'ordre

² ECE/CEP/AC.11/2006/9.

³ ECE/CEP/AC.11/EXECOM/2006/3.

du jour provisoire de la Conférence, qui avait été examiné par le Comité à sa cinquième réunion⁴, puis, après inclusion des modifications reflétant les recommandations du Comité, l'avait soumis au Groupe de travail en vue de sa quatrième réunion (ECE/CEP/AC.11/2007/3). En outre, un document décrivant l'organisation provisoire des travaux de la Conférence⁵ avait été établi à partir des propositions présentées par les gouvernements et des contributions apportées par les partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe».

12. Les documents de catégorie I proposés, tels que révisés par leurs auteurs à la lumière des recommandations de la cinquième réunion du Comité exécutif, avaient été soumis au Groupe de travail pour nouvel examen et approbation⁶. Suite à la demande du Comité exécutif, la liste des documents de catégorie II proposés⁷ était soumise à la réunion pour approbation, et les projets de texte de ces documents avaient été mis à la disposition du Groupe de travail à titre de référence⁸.

13. L'examen par le Groupe de travail de ce point de l'ordre du jour et de ses sous-points a) à g) avait pour objectifs de convenir d'un ordre du jour provisoire pour la Conférence, ainsi que des documents proposés et, plus particulièrement, des documents appelant une décision de la part des ministres, pour faire en sorte que le contenu des documents en question et les messages politiques qui y étaient énoncés retiennent l'attention des ministres de la région.

a) Examen du plan général de l'ordre du jour provisoire

14. Le secrétariat de la CEE a présenté le document contenant l'ordre du jour provisoire de la Conférence et le document décrivant l'organisation provisoire des travaux de celle-ci. En établissant le projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence, le secrétariat s'était efforcé de mettre au point un format réaliste pour chaque séance de la Conférence tout en s'assurant que la plupart des activités proposées puissent être menées dans le temps imparti. Le document provisoire sur l'organisation des travaux était structuré en fonction du projet d'ordre du jour provisoire et comportait une ébauche de liste de présidents et d'orateurs principaux pour chacun des points et sous-points de l'ordre du jour, sur la base des souhaits exprimés jusqu'à présent par les États membres.

15. Le Groupe de travail a examiné et approuvé l'ordre du jour provisoire de la Conférence ainsi modifié: a) remplacer le titre «Manifestations parallèles» par le titre «Manifestations

⁴ ECE/CEP/AC.11/EXECOM/2007/1.

⁵ Document d'information n° 1/Rev.1.

⁶ Voir les documents ECE/CEP/AC.11/2007/7-19 et CRP.3, et les documents transmis par l'intermédiaire du Comité des politiques de l'environnement – ECE/CEP/2007/4-9.

⁷ Depuis le mois de mars 2007, au cours duquel la liste avait été établie, les titres de certains documents ont été modifiés, tandis que la préparation de certains autres documents a été purement et simplement annulée, faute de ressources. En conséquence, la liste actualisée des documents de catégorie II proposés a été diffusée dans le document d'information n° 2.

⁸ Documents de travail WGSO-4/2007/1 – WGSO-4/2007-28 et les documents soumis par l'intermédiaire du Comité des politiques de l'environnement – CRP.1 et CRP.2.

spéciales», et s'assurer que les titres des séances concernant l'éducation en vue du développement durable et la diversité biologique reflètent la participation des parties prenantes à ce processus; et b) faire en sorte que le premier sous-point du point consacré aux partenariats mette davantage l'accent sur les questions touchant au financement des activités environnementales et fasse une plus large place aux institutions financières internationales participantes. Le secrétariat a été prié de parachever le document contenant l'ordre du jour provisoire de la Conférence en le modifiant comme indiqué précédemment. La version définitive du document sera établie en vue de la cinquième réunion du Groupe de travail (Genève, 30 août 2007).

16. Le Groupe de travail a examiné le document consacré à l'organisation provisoire des travaux de la Conférence. Il a prié le secrétariat de l'actualiser et de préparer un document en vue de le lui soumettre à sa prochaine réunion. Les personnes souhaitant présider une séance ou prononcer une allocution liminaire conformément à l'ordre du jour provisoire de la Conférence ont été invitées à se faire connaître au plus tard le 1^{er} juillet 2007. Le secrétariat ouvrira une liste d'orateurs pour les personnes souhaitant faire de brèves interventions pendant la Conférence, à partir du 3 septembre 2007.

b) Évaluation et mise en œuvre

17. Le représentant de l'AEE a rendu compte de l'état d'avancement de l'Évaluation de Belgrade. Le texte de l'évaluation avait été mis en ligne sur le portail CIRCA de l'AEE afin de recueillir des commentaires. Pour la première fois, le public avait eu la possibilité de déposer des commentaires, et quelque 2 500 observations avaient ainsi été reçues. L'évaluation serait également disponible en russe. Le résumé de l'évaluation était en cours de préparation et également mis en ligne sur le portail CIRCA pour recueillir des commentaires. L'AEE prévoyait de donner le coup d'envoi de l'évaluation lors de la Conférence, conjointement avec l'OCDE et le PNUD.

18. Le Président du Comité des politiques de l'environnement a rendu compte des résultats de la quatorzième session du Comité (29 mai 2007) qui intéressaient le Groupe de travail et concernaient l'évaluation et la mise en œuvre. Le Comité avait examiné et approuvé les documents de catégories I et II proposés, afin qu'ils soient soumis à la Conférence par l'entremise du Groupe de travail après avoir été révisés à la lumière des commentaires formulés par le Comité.

19. Le Groupe de travail a décidé que les documents de catégories I et II proposés à la session considérée devaient être modifiés selon que de besoin et soumis à la Conférence.

c) Éducation en vue du développement durable

20. Le représentant de la Grèce a rendu compte de l'état d'avancement des préparatifs de la séance consacrée à l'éducation en vue du développement durable. À sa quatrième réunion (19 février 2007), le Bureau du Comité directeur de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable avait approuvé les modalités définitives de la séance et parachevé le projet de déclaration ministérielle relative à l'éducation en vue du développement durable sur la base des commentaires reçus des gouvernements. Le Bureau avait également approuvé l'organisation des travaux de cette séance.

21. Le projet de déclaration ministérielle a été communiqué au Groupe de travail, de même que l'ébauche du document de fond prévu pour la séance considérée. Le recueil des bonnes pratiques en matière d'éducation en vue du développement durable, établi conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), est actuellement mis à la disposition des intéressés sur un site Web dédié (<http://www.unece.org/env/esd/GoodPractices>), et sera également distribué sur CD-ROM et sur papier à l'occasion de la Conférence.

22. Les documents proposés aux fins de cette séance seront parachevés et soumis à la Conférence.

d) Diversité biologique

23. Les représentants de la SPDBP et de l'ECO-Forum européen ont rendu compte de l'état d'avancement des préparatifs de la Table ronde sur la diversité biologique. Le Groupe de travail a examiné les documents des catégories I et II proposés aux fins de cette séance. Certains des membres ont fait observer qu'il n'était pas prévu, dans le projet de déclaration sur la diversité biologique, de proroger le mandat de la SPDBP au-delà de la Conférence. La délégation de la SPDBP a proposé d'insérer une disposition dans ce sens dans le paragraphe du projet de déclaration ministérielle traitant spécifiquement de la diversité biologique.

24. Les documents proposés aux fins de cette séance seront parachevés et soumis à la Conférence.

e) Renforcement des capacités

25. Le Groupe de travail a examiné la forme, le contenu et l'organisation des travaux de cette séance. Les représentants de l'Équipe spéciale du PAE de l'OCDE, du Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale et du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale ont rendu compte des préparatifs des documents de catégories I et II aux fins de cette séance.

26. Certaines préoccupations ont été exprimées au sujet de la description de la situation dans les pays de l'EOCAC contenue dans le résumé du document de catégorie I concernant l'état de la mise en œuvre de la Stratégie environnementale pour les pays en question. Il a été décidé de modifier le résumé pour y incorporer les commentaires reçus.

27. S'agissant du document de catégorie I sur la mise en œuvre de l'Initiative concernant l'Asie centrale, le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale a indiqué que, lors d'une réunion fixée au 21 juin, les Ministres de l'environnement d'Asie centrale examineraient le document en vue de son approbation. Le Groupe de travail a proposé d'inclure dans le document des informations portant sur le financement envisagé pour les domaines d'action prioritaires définis. Dans ce contexte, le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale a fait savoir au Groupe de travail qu'il était envisagé de mettre en œuvre l'Initiative suivant une démarche fondée sur la création de partenariats, similaire à celle qui s'appliquait à la mise en œuvre de la Stratégie environnementale pour les pays de l'EOCAC.

28. Le Groupe de travail a décidé de modifier les documents de catégories I et II proposés aux fins de cette séance selon que de besoin, et de les soumettre à la Conférence.

f) Partenariats

29. Le Groupe de travail a examiné la forme, le contenu et l'organisation des travaux de cette séance. S'agissant de la première partie de la séance, consacrée aux politiques environnementales ainsi qu'à la compétitivité et à la finance internationales, le Groupe de travail a prié le secrétariat d'en modifier la forme de façon à mettre davantage l'accent sur le financement de la protection de l'environnement et à faire une plus large place aux institutions financières internationales.

30. En ce qui concerne le document de catégorie I sur la protection et le développement durable des régions de montagne, le représentant du Kirghizistan a commenté l'absence d'informations et de données plus détaillées sur les régions montagneuses d'Asie centrale et a proposé de fournir les informations pertinentes au PNUE, avec le concours du Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale, de sorte que le document puisse être actualisé avant d'être soumis à la Conférence. Le représentant de la France a également proposé de fournir des informations concernant l'impact des changements climatiques dans les Alpes afin de mettre à jour le document.

31. S'agissant du document de catégorie I sur les partenariats avec le secteur privé, le représentant des États-Unis a fait savoir au Groupe de travail que le document était préparé avec l'appui du Bureau régional du PNUE pour l'Amérique du Nord et d'autres partenaires, et qu'il serait soumis au secrétariat au plus tard le 1^{er} juillet 2007.

32. Le représentant de la Suède a rendu compte des préparatifs des documents de catégorie I et II sur les modes de consommation et de production durables. Au cours de l'examen du document de catégorie I sur les modes de consommation et de production durables, le Groupe de travail a proposé de modifier ce document de façon à ce que les recommandations prennent en considération les associations de consommateurs et les entreprises.

33. Le Groupe de travail a commenté le document de catégorie I sur les partenariats public-privé destinés à réduire la pollution atmosphérique engendrée par les véhicules automobiles en développant l'utilisation de carburants sans plomb et pauvres en soufre, et a invité les auteurs de ce document à le modifier de façon à prendre en compte les commentaires reçus et à garantir la concordance des versions anglaise et russe.

34. Le Groupe de travail a également commenté le document de catégorie I sur les moyens d'assurer l'efficacité énergétique établi par le Secrétariat de la Charte de l'énergie. Plusieurs gouvernements s'interrogeaient sur la nécessité d'élaborer une déclaration séparée sur l'efficacité énergétique, tandis que d'autres appelaient l'attention sur les contradictions dans les chiffres présentés dans le résumé du document et dans d'autres documents se rapportant à l'énergie soumis à l'examen du Groupe de travail. Le Groupe de travail a prié le Secrétariat de la Charte de l'énergie de rédiger une nouvelle mouture du résumé du document en prenant en considération les commentaires reçus, et de le soumettre au secrétariat. À sa cinquième réunion, le Groupe de travail serait appelé à examiner le document et décider s'il y aurait lieu de le soumettre à la Conférence en tant que document de catégorie I.

35. Le Groupe de travail a décidé que les documents de catégories I et II proposés pour cette séance seraient modifiés selon que de besoin et soumis à la Conférence. Le document de catégorie I proposé concernant l'efficacité énergétique, établi par le Secrétariat de la Charte de l'énergie, et le document de catégorie I sur les partenariats avec le secteur privé, qui doit être élaboré par les États-Unis avec l'appui du Bureau régional pour l'Amérique du Nord, devront être soumis au Groupe de travail à sa prochaine réunion pour examen et décision.

36. Le Groupe de travail a décidé de fixer au 1^{er} juillet 2007 la date limite de soumission de tous les documents révisés de catégorie I au secrétariat.

g) Récapitulatif des résumés

37. Comme suite à la décision du Groupe de travail et à la recommandation du Comité exécutif, les deux récapitulatifs de résumés des documents de catégories I et II⁹ établis par le secrétariat sur la base des contributions des auteurs des documents ont été soumis au Groupe de travail pour examen.

38. Le Groupe de travail a formulé des commentaires sur le travail général de compilation et a proposé de regrouper certains des résumés de façon à rendre la publication plus conviviale, et de modifier certains résumés en fonction des commentaires présentés précédemment concernant les documents respectifs. En outre, la question des incidences financières et d'une éventuelle analyse coût-avantages a été abordée, et il a été proposé d'en tenir compte dans les recommandations relatives à chaque résumé. Le Groupe de travail a estimé qu'il ne serait pas possible d'appliquer cette démarche à l'ensemble des recommandations, eu égard à la nature générale de certaines d'entre elles. Il a donc décidé de laisser les auteurs eux-mêmes se prononcer sur la nécessité d'inclure de telles informations.

39. Le Groupe de travail a fixé au 1^{er} juillet 2007 la date limite de soumission, le cas échéant, des versions révisées des résumés au secrétariat, de sorte que les récapitulatifs puissent être parachevés avant la Conférence.

**III. PROJET DE DÉCLARATION MINISTÉRIELLE ET AVENIR DU PROCESSUS
«UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»**

40. À sa deuxième réunion, le Groupe de travail était convenu que les principales conclusions de la Conférence de Belgrade revêtiraient la forme à la fois d'une brève déclaration ministérielle et d'un résumé établi par le Président. Il avait décidé en outre que la déclaration devait porter sur un nombre restreint de questions, à déterminer en fonction de l'ordre du jour. À sa troisième réunion, le Groupe de travail avait approuvé le plan de la déclaration ministérielle et créé un groupe de rédaction à composition non limitée pour en rédiger le texte. Comme suite aux décisions adoptées par le groupe de rédaction à sa première réunion, et compte tenu des commentaires reçus par la suite, y compris lors de la présente réunion, le secrétariat établira un avant-projet de déclaration en vue de la deuxième réunion du groupe de rédaction (2-3 juillet 2007).

⁹ ECE/CEP/AC.11/2007/4, ECE/CEP/AC.11/2007/4/Add.1 et ECE/CEP/AC.11/2007/5.

41. Le Groupe de travail a examiné la troisième partie du plan de la Déclaration approuvée, qui avait trait à l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe», notamment à la question de la poursuite du processus, de ses objectifs, de ses priorités futures, de sa structure institutionnelle et de la coopération avec les autres mécanismes.

42. S'agissant de l'avenir de l'Équipe spéciale du PAE, le représentant des Pays-Bas a présenté le projet de note concernant les solutions possibles en vue du transfert des fonctions de secrétariat de l'Équipe spéciale du PAE de l'OCDE à la région de l'EOCAC, établi par le Groupe de travail créé par l'Équipe spéciale du PAE. Les trois solutions ci-après ont été envisagées pour transférer les fonctions de secrétariat de l'Équipe spéciale du PAE de l'OCDE aux CRE des pays de l'EOCAC: a) transfert immédiat de l'ensemble des fonctions aux CRE de l'EOCAC; b) maintien du statu quo: l'OCDE continuerait à exercer les fonctions de secrétariat pour l'Équipe spéciale du PAE; ou c) transfert progressif, assorti d'un travail de renforcement des capacités et d'évaluations régulières afin d'adapter la stratégie de transition. Le représentant de Moldova a présenté la position concertée des gouvernements des pays de l'EOCAC qui avaient participé à la rédaction du projet de note, et a indiqué que le transfert des fonctions de secrétariat était considéré comme prématuré. Certains membres du Groupe de travail ont estimé qu'un transfert partiel des fonctions de secrétariat pourrait être une solution judicieuse.

43. Le Groupe de travail a examiné les diverses possibilités qui s'offraient concernant l'avenir de l'Équipe spéciale du PAE, et a estimé qu'il fallait poursuivre l'examen des différentes solutions, une des principales difficultés étant d'assurer la continuité de l'appui financier de la communauté des donateurs au secrétariat de l'Équipe spéciale. Il a été décidé que le Bureau conjoint de l'Équipe spéciale du PAE et du CPP se réunirait le 4 juillet 2007, juste après la deuxième réunion du groupe de rédaction, pour travailler à l'élaboration d'une proposition plus concrète concernant l'avenir de l'Équipe spéciale.

44. S'agissant de l'avenir du CPP, le représentant de celui-ci a présenté au Groupe de travail les différentes solutions proposées et examinées dans le cadre de la cinquième réunion conjointe de l'Équipe spéciale du PAE et du CPP. Il a été souligné que les travaux du CPP dépendaient entièrement de l'appui des donateurs et qu'il fallait mettre en place une assise financière et institutionnelle plus stable pour permettre au CPP de poursuivre durablement ses travaux. Pour y parvenir, il a été proposé d'intégrer le CPP à la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD) après la Conférence de Belgrade, sous réserve de l'approbation de la direction et du Conseil d'administration de la BERD. Cette démarche, outre qu'elle assurerait la continuité du soutien dont ont besoin les pays bénéficiaires du processus «Un environnement pour l'Europe» pour promouvoir les investissements dans la protection environnementale, permettrait à la BERD de renforcer son image de défenseur de l'environnement et d'assurer une meilleure promotion de la viabilité environnementale au travers de l'ensemble de ses activités.

45. En ce qui concerne l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe», le Groupe de travail a décidé que le cadre, les priorités et la structure futures de ce processus seraient présentés dans un document qui serait soumis à l'examen des ministres lors de la Conférence.

Le secrétariat a été prié de rédiger une première mouture de ce document et de la soumettre pour examen au groupe de rédaction, à sa deuxième réunion. Le Groupe de travail a fixé au 15 juin 2007 la date limite de soumission, au secrétariat, des contributions concernant l'avenir du processus.

IV. MANIFESTATIONS PARALLÈLES À LA CONFÉRENCE

46. Le pays hôte a présenté un document renfermant la liste des manifestations parallèles proposées dans le contexte de la Conférence¹⁰, et a souligné que la principale difficulté consistait à organiser l'ensemble de ces manifestations dans le temps imparti, un des principaux problèmes rencontrés étant le manque de salles. Il allait poursuivre ses efforts en vue d'organiser des manifestations parallèles, notamment en prévoyant le temps nécessaire et en veillant à respecter l'équilibre et l'efficacité. La liste des manifestations parallèles, y compris leur lieu et leurs horaires, sera publiée sur le site Web du pays hôte.

V. ÉTAT DES PRÉPARATIFS ENTREPRIS PAR LE PAYS HÔTE

47. Le Président a fait savoir aux participants qu'un nouveau gouvernement avait été formé à l'issue des élections qui s'étaient tenues récemment en Serbie. Il a par ailleurs indiqué que les préparatifs de la Conférence avançaient normalement.

48. L'un des problèmes rencontrés était le manque de structures d'hébergement appropriées, compte tenu de la fermeture récente, pour rénovation, de plusieurs hôtels de Belgrade. Le pays hôte étudiait différents moyens de résoudre efficacement ce problème.

49. Le secrétariat de la CEE a rendu compte de la mission qu'il avait effectuée à Belgrade afin de coordonner les travaux préparatoires – principalement sur les plans de la logistique et des communications – avec le secrétariat du pays hôte. Durant cette mission, les représentants du secrétariat avaient eu des entretiens avec les représentants du Ministère de l'environnement et, en particulier, avec le nouveau Ministre de la protection de l'environnement, qui avait fait part de son soutien actif à la Conférence. D'autres réunions avaient également eu lieu avec les autorités municipales, avec le Bureau du PNUD à Belgrade et avec le Centre SAVA. Le secrétariat a exprimé sa satisfaction concernant l'efficacité de l'organisation et des préparatifs, mais aussi l'excellente qualité des installations du Centre SAVA.

50. Le Groupe de travail a abordé la question de la neutralité de la Conférence en émissions de carbone. Le secrétariat examinerait les solutions possibles pour garantir le respect de ce principe et rendrait compte de ses conclusions au Groupe de travail à sa cinquième réunion.

VI. PLAN DE COMMUNICATION DU PROCESSUS «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»

51. Le secrétariat a rendu compte au Groupe de travail de l'état de la mise en œuvre des activités de communication prévues dans le cadre du plan de communication pour la Conférence de Belgrade (ECE/CEP/AC.11/2006/13), adopté par le Groupe de travail à sa troisième réunion. Le premier bulletin d'information électronique consacré au processus «Un environnement pour l'Europe» et aux préparatifs de la Conférence ministérielle de Belgrade avait été publié et largement diffusé par courrier électronique et sur le site Web. La publication du deuxième bulletin est prévue pour le mois de juin 2007.

¹⁰ Document d'information n° 3/Rev.1.

52. Le Groupe de travail a pris acte des informations communiquées par le secrétariat concernant la préparation d'une affiche de la Conférence, de cartes postales, ainsi que d'une documentation destinée aux enfants, d'une part, et aux journalistes, d'autre part. La question de la diffusion de ces produits d'information auprès des participants à la Conférence et d'un public plus large a été posée. Le Groupe de travail a été encouragé à faire part au secrétariat de nouvelles idées en la matière.

53. Le secrétariat a indiqué au Groupe de travail qu'un lien direct vers le site de la Conférence avait été placé en page d'accueil du site de la CEE, afin de faciliter l'accès aux informations et documents pertinents. Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées par la délégation suisse concernant sa contribution à la visibilité du processus, qui s'est traduite par l'élaboration d'un site Web spécialement dédié au processus «Un environnement pour l'Europe».

54. Le pays hôte et la CEE examinent actuellement la proposition de l'Institut international du développement durable, qui a offert ses services de communication et de diffusion pour couvrir la Conférence de Belgrade.

VII. RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR LA CONFÉRENCE ET LES PRÉPARATIFS

55. Comme suite à la demande adressée au secrétariat de la CEE et au pays hôte par le Groupe de travail et son Comité exécutif pour qu'ils communiquent régulièrement des données budgétaires aussi actualisées que possible, de façon à refléter les nouvelles contributions, le secrétariat de la CEE et le secrétariat du pays hôte ont distribué des documents mis à jour concernant l'état de leurs budgets respectifs¹¹.

a) Ressources nécessaires pour faciliter la participation à la Conférence

56. Le secrétariat a présenté le document relatif aux estimations provisoires révisées des besoins essentiels de ressources aux fins des préparatifs et de la Conférence elle-même. Il a exprimé sa gratitude aux États membres qui avaient apporté des contributions, à savoir l'Allemagne, l'Autriche, la France, la Norvège, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni et la Suisse. Si la plupart des besoins essentiels avaient été couverts, un surcroît de ressources était encore nécessaire pour financer la participation à la Conférence des représentants des pays habilités à recevoir une assistance financière, ainsi que la participation des représentants des ONG qui font partie des délégations nationales de ces pays, pour autant que des fonds soient disponibles à cet effet.

57. La représentante de la Finlande a fait savoir au Groupe de travail que son pays avait déjà versé une contribution à la CEE dans le courant de l'année 2007, et qu'elle chercherait à déterminer ce qu'il était advenu de cette contribution.

¹¹ Documents d'information n^{os} 4 et 5.

b) Ressources nécessaires au niveau national pour organiser la Conférence

58. Au nom de la Serbie, le Président a rendu compte de l'état du budget du pays hôte. Il a remercié, en particulier, les donateurs (Suède, Pays-Bas et Norvège) de l'appui qu'ils avaient apporté au pays hôte aux fins des préparatifs de la Conférence. Les besoins financiers n'étant pas encore totalement couverts, de nouvelles contributions des donateurs seraient particulièrement appréciées.

59. Le représentant de la Hongrie a indiqué au Groupe de travail qu'il avait l'intention de verser 15 000 euros au secrétariat du pays hôte pour appuyer les préparatifs de la Conférence, mais aussi de participer à la préparation d'une partie des activités de fond prévues pour la Conférence, telles que la séance conjointe sur l'éducation en vue du développement durable, la table ronde sur la diversité biologique et l'initiative «Environnement et sécurité».

60. Le représentant de l'ECO-Forum européen a remercié les pays qui avaient apporté leur concours financier pour permettre aux ONG de participer à la Conférence, à savoir les Gouvernements des pays suivants: Danemark, Finlande, Norvège et Suède.

VIII. CALENDRIER DES PROCHAINES RÉUNIONS DU GROUPE DE TRAVAIL COMPOSÉ DE HAUTS FONCTIONNAIRES, DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU GROUPE DE RÉDACTION

61. Le Groupe de travail a décidé de tenir une réunion supplémentaire d'une demi-journée dans la matinée du 30 août 2007, jour de l'ouverture de la troisième réunion du groupe de rédaction, afin d'examiner les questions en suspens ayant trait à l'organisation et à l'ordre du jour provisoire de la Conférence, ainsi qu'à l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe». La date exacte de la sixième réunion du Groupe de travail, qui se tiendra à Belgrade avant la Conférence, sera confirmée lors de la cinquième réunion du Groupe de travail, et sera fixée en fonction de l'état d'avancement de la rédaction de la Déclaration ministérielle.

62. Comme suite à la décision prise à sa première réunion par le groupe de rédaction chargé d'établir la Déclaration ministérielle, les deuxième et troisième réunions du groupe de rédaction se tiendront à Genève, respectivement les 2 et 3 juillet 2007 et les 30 et 31 août 2007.

IX. QUESTIONS DIVERSES

63. Le Président a fait savoir au Groupe de travail que les renseignements relatifs à la participation à la Conférence, notamment le formulaire d'inscription et d'autres renseignements pertinents, étaient disponibles sur les sites Web de la CEE et du pays hôte. Il a rappelé que la date limite du dépôt des inscriptions avait été fixée au 1^{er} juillet 2007, et a invité chacun à entamer les formalités pertinentes dès que possible. En outre, le Président a appelé l'attention du Groupe de travail sur la question de l'attribution, selon que de besoin, de bureaux aux délégations officielles (par exemple, sièges de délégations ou salles de réunion) pendant la durée de la Conférence. Il a prié les délégations intéressées de se mettre en rapport dès que possible avec le secrétariat du pays hôte afin de convenir des dispositions logistiques, techniques et autres nécessaires. Les coordonnées du secrétariat en question sont disponibles sur le site Web.

X. CLOTURE DE LA RÉUNION

64. Le Président a remercié le Groupe de travail de la qualité des discussions et a prononcé la clôture de la réunion.
